

Neuville
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 17 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 11 octobre 2024

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h05 – pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Sophie CANTON), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Maria Pilar DESRUMEAUX), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné Robin DELPLANQUE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME).

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le 7 octobre 2024.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D. 2312-3 relatifs à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

- Considérant dès lors que dans les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

- Considérant le contenu du rapport produit sur les orientations budgétaires de la commune de Neuville-en-Ferrain pour 2025 présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération, document constitutif de la première étape du cycle de préparation budgétaire.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur ce rapport et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

- **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le
24 OCT. 2024
NEUVILLE EN FERRAIN



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – La prospective financière 2022-2026**
 - ✓ IV-i – La prospective de fonctionnement
 - ✓ IV-ii – Le PPI 2022-2026
 - ✓ IV-iii Le financement du PPI
 - ✓ IV-iv Le financement du PPI (suite) : Typologie et évolution de l'endettement.
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
 - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune jusqu'en 2023
 - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
 - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
 - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
 - ✓ V-v – Les frais de personnel
 - ✓ V-vi – Les indemnités et frais de formation des élus
 - ✓ V-vii – La perspective pour 2025
- ✓ **VI - La section d'investissement**
 - ✓ VI-i – Synthèse
 - ✓ VI-ii – La dette par habitant
 - ✓ VI-iii – La capacité de désendettement
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté et pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2025 qui interviendra le 12 décembre 2024.

- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 11 et le 20 septembre 2024.
- ✓ Réunion de la commission générale le 7 octobre 2024.
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en conseil du 17 octobre 2024.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire le 4 novembre 2024.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire le 18 novembre 2024.
- ✓ Présentation du projet de BP 2025 en commission générale le 2 décembre 2024.
- ✓ Adoption du BP 2025 lors du conseil du 12 décembre 2024.



III-i – Quelques indicateurs macroéconomiques

> PLF 2025 inconnu à la date de la commission générale

✓ Situation et perspectives des Finances Publiques (rapport de la Cour des Comptes de juillet 2024) :

- La trajectoire pour 2027 d'un déficit public inférieur à 3% du PIB n'est ni possible, ni souhaitable. Le PLF 2025 doit présenter une nouvelle trajectoire robuste et documentée du déficit public (proposer un déficit public inférieur à 3% en 2029)
- Il faut diminuer le déficit public (Dépenses publiques : Sécurité Sociale 50%, Etat 30%, Collectivités Locales 20%)
- Participation des collectivités locales à la baisse du déficit.

✓ 2023 : très mauvaise année pour les Finances Publiques (Dette 3 100 milliards d'€, 110% du PIB, + 700 milliards par rapport à avant la crise, 22 points de plus que la moyenne européenne, 47 points de plus que l'Allemagne)

✓ 2024 : objectifs non atteints (déficit à 6,1% du PIB, dette de +50 milliards d'€, +1,7%, 112% du PIB, dépenses prévisibles des collectivités locales en hausse de 10 milliards d'€ en fonctionnement et 6 milliards d'€ en investissement (cycle électoral))



III-ii – Quelques indicateurs macroéconomiques

✓ Banque de France :

- IPCH : 5,7% en 2023, 2,5% en 2024, 1,5% en 2025, 1,7% en 2026
- Croissance : 0,8 à 1,1% en 2024, 1,2% en 2025, 1,5% en 2026
- Augmentation des salaires supérieure à l'inflation > augmentation de la consommation
- Chômage en hausse en 2025 puis en baisse à 7,3% en 2026
- Aléas et incertitudes :
 - Politique française : attitude attentiste des entreprises et des ménages
 - Géopolitique (Ukraine, Proche Orient, tensions commerciales) impactant le prix des matières premières et le commerce international,



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-i – La prospective de fonctionnement :

- ✓ L'augmentation de l'inflation, du prix de l'énergie et des matières premières a entraîné une augmentation de nos dépenses de fonctionnement (frais de personnel, coûts de l'énergie et de l'alimentation, coûts des matériaux, ...) avec pour conséquence une réduction considérable de notre épargne nécessitant de revoir nos projets d'investissement.

Année	2024	2025	2026
Epargne brute	742 238	931 628	860 894
Evolution N/2024		25,5%	16,0%

- Nos projets d'investissement nécessitent de puiser dans la cagnotte et d'augmenter le recours à l'emprunt.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-ii – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026

- Après l'abandon du projet de rénovation de la salle Malraux, Le PPI 2022-2026 donne la priorité à la rénovation de la ferme du Vert Bois, à l'extension de l'Hôtel de Ville et aux investissements récurrents.
- La priorité reste la mise en œuvre du projet politique auquel s'ajoutera en 2025 le projet d'administration SMS (Simplifier, Moderniser et Soutenir)
- ✓ L'objectif fixé reste à 12,8 millions d'euros de propositions nouvelles d'investissements de 2022 à 2026 :
 - 7,3 millions pour le projet Ferme du Vert Bois,
 - 1,25 millions pour l'extension de l'Hôtel de Ville,
 - 4,25 millions pour les autres investissements.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iii Le financement du PPI :

Il s'appuiera sur les éléments suivants :

- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR, DSIL et Fonds vert), de la Région, du Département et de la MEL (fonds de concours) ainsi que du fonds de dotation « Bien vivre à Neuville-en-Ferrain ».
- ✓ La commune a missionné un cabinet de recherche de financements publics et privés pour le projet du Vert Bois avec notamment la création d'un fonds de dotation.
- ✓ Le recours à l'emprunt est estimé à 4 millions d'euros sur la période 2022-2026.



IV – La prospective financière 2022-2026

IV-iv Le financement du PPI : Typologie et évolution de l'endettement

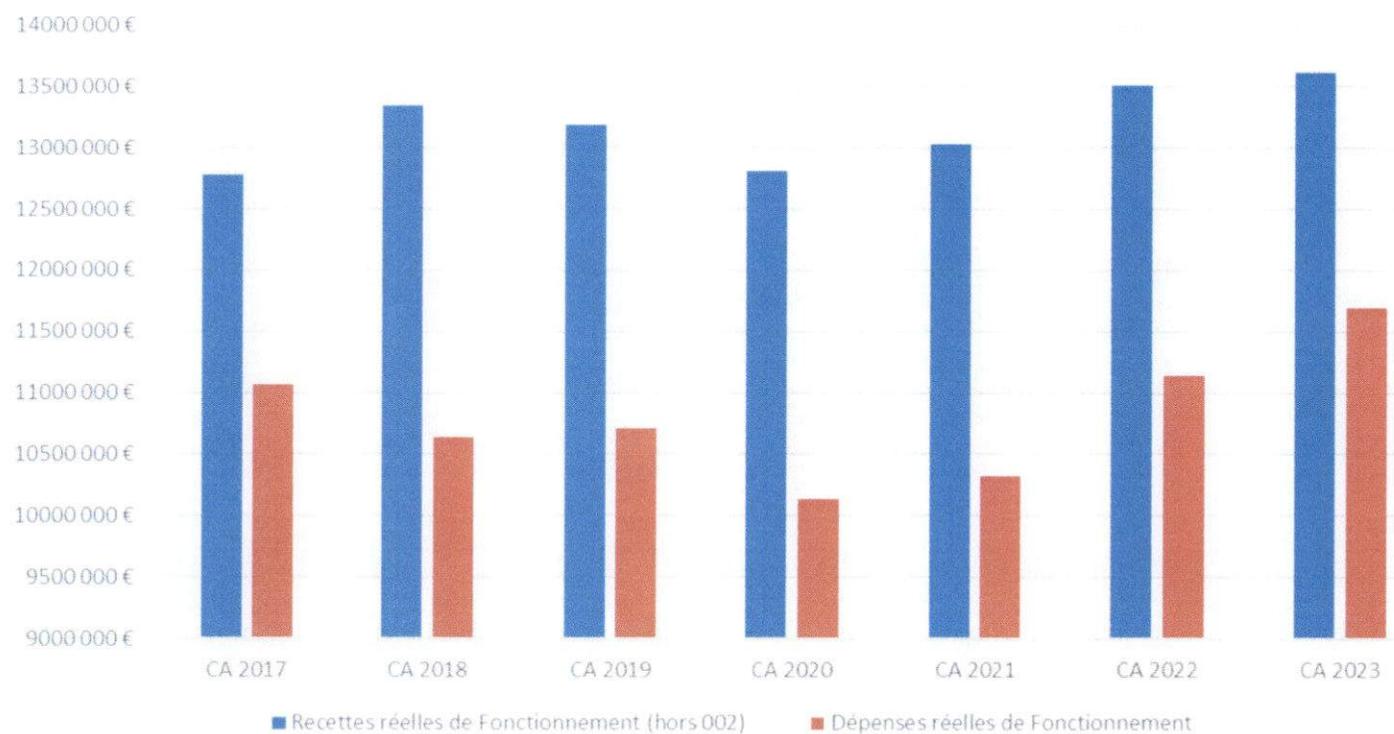
La dette est composée de 14 emprunts à taux fixe.

ANNÉE	EMPRUNT NOUVEAU	AMORTISSEMENT	ENCOURS DE DETTE
2019	-	823 977	9 527 620
2020	-	803 187	8 724 433
2021	-	812 832	7 911 602
2022	-	758 292	7 153 310
2023	-	755 020	6 398 290
2024	-	779 246	5 619 044
2025	2 500 000	796 117	7 322 927
2026	1 500 000	895 949	7 926 978
TOTAL	4 000 000		



V - La section de fonctionnement

V-i – L'évolution des dépenses et des recettes de la commune





V-ii – L'évolution des recettes

- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale (la taxe sur le foncier bâti a été baissée de 1% en 2018, 2019 et 2020).
- ✓ Une évolution des bases fiscales globalement estimée à +1%.
- ✓ Depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.
- ✓ Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour participation au redressement des Comptes Publics.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2025 dans l'attente du vote du compte financier unique 2024 (CFU).
- ✓ Absence d'augmentation des tarifs en 2025.



V - La section de fonctionnement

V-iii – L'évolution des produits fiscaux

PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2025
HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)

TAXES	TAUX 2025	PRODUIT ATTENDU 2023	PRODUIT ATTENDU 2024	PREVISION 2025	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
Hypothèse d'une augmentation moyenne des bases de 1 % en 2025					
TAXE D'HABITATION RS	22,66%	21 093	19 895	20 094	199
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	53,96%	6 652 728	6 932 781	7 002 109	69 328
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	16 207	17 078	17 249	171
APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR		-414 860	-431 731	-436 048	-4 317
		6 275 168	6 538 023	6 603 403	65 380



V - La section de fonctionnement

V-iv – L'évolution des dépenses

➤ **Stabilité des dépenses avec :**

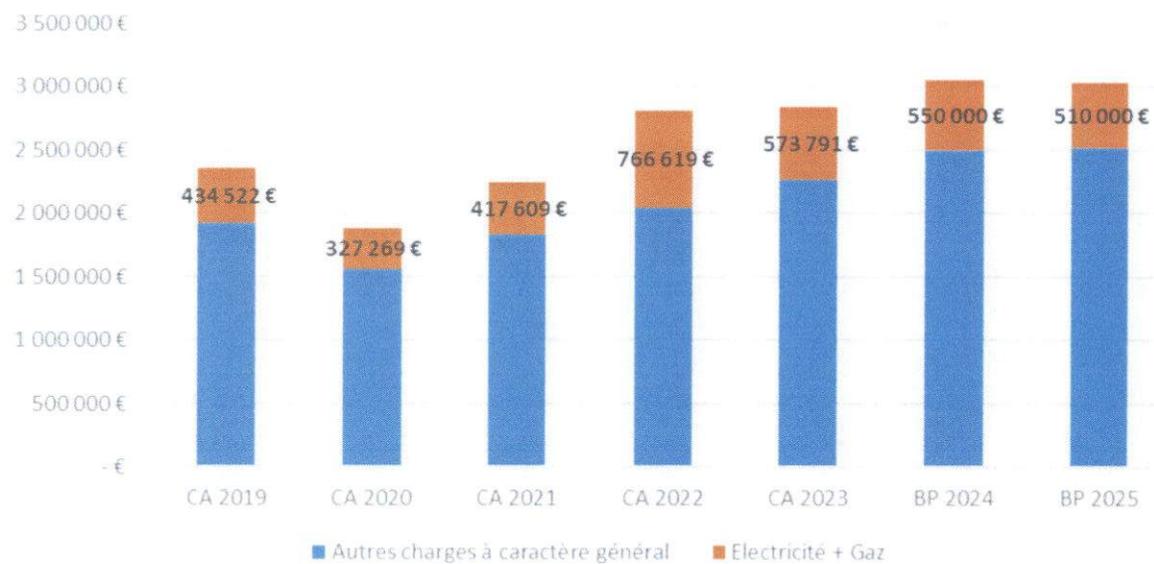
- ✓ Maintien de la masse salariale autour de 8 millions d'euros,
- ✓ Baisse des coûts de l'Education du fait d'une baisse des effectifs,
- ✓ Stabilité ou baisse des charges à caractère général du fait d'une augmentation de l'inflation et d'une baisse des coûts de l'énergie,
- ✓ Stabilité des crédits de subventions aux associations,
- ✓ maintien des actions en faveur du logement social,
- ✓ baisse de la subvention au CCAS en raison de la baisse des effectifs des Diablotins,
- ✓ Réduction des intérêts de la dette 34 106€, soit -12,1%.



V - La section de fonctionnement

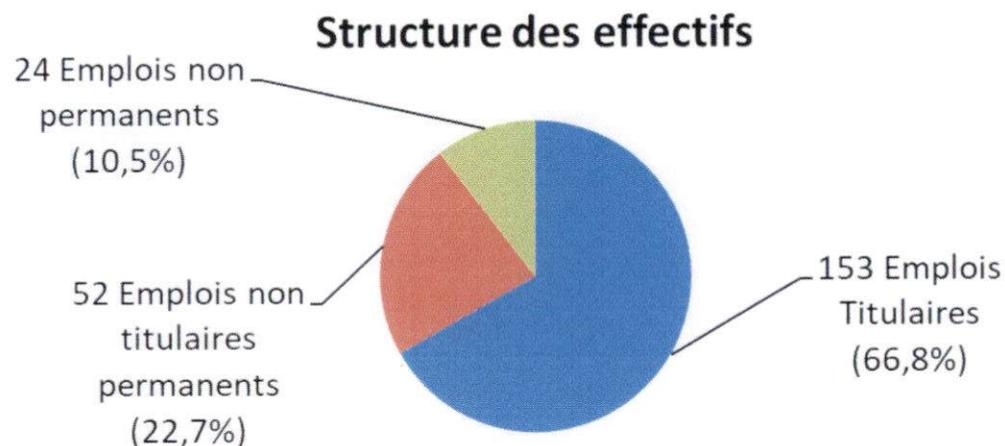
V-iv – L'évolution des dépenses (suite)

Evolution des charges à caractère général chapitre 011





V-v – Les frais de personnel



Au 31/12/2023 (tableau des effectifs)	Nombre de postes pourvus
Titulaires	153
Non titulaires permanents	52
Emplois non permanents	24
Total	229

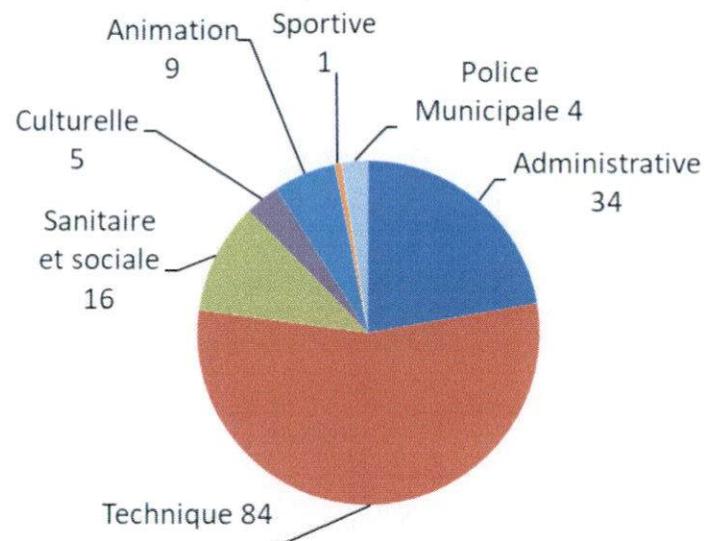
Les départs en retraite	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
- confirmés	6	8	8	8	3	3	2
- potentiels						2	4
Retraite progressive						4	

✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement. 4 retraites progressives ont été mises en œuvre.

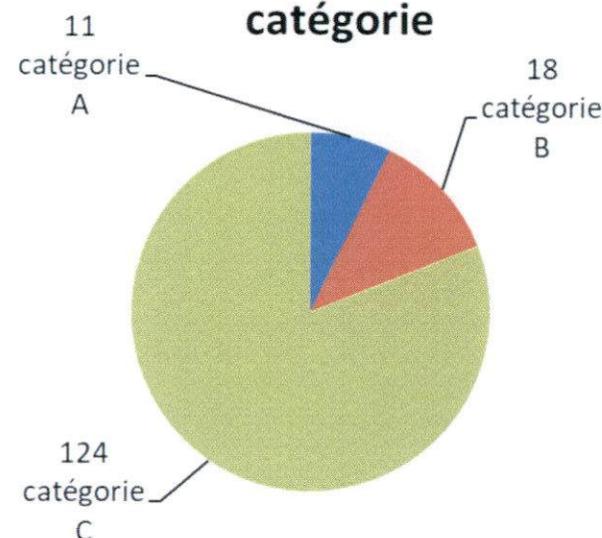


V-v – Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires par filière



La répartition des fonctionnaires par catégorie

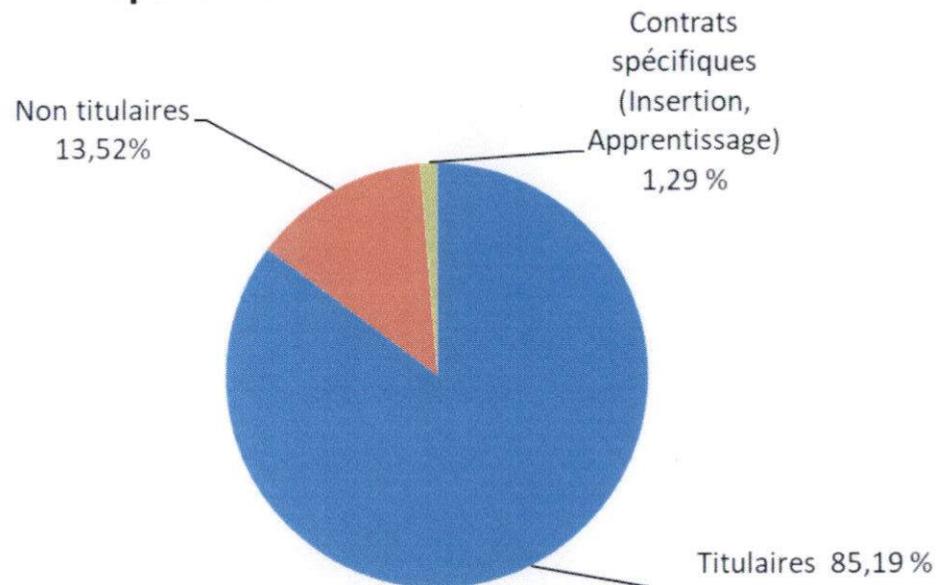


- ✓ Le nombre de titulaires a baissé de 157 à 153 entre fin 2022 et fin 2023 de la façon suivante : + 1 poste en filière administrative, - 3 postes en filière technique, - 1 poste en filière animation et - 1 poste en filière Police Municipale.
- ✓ A fin 2024, le nombre de titulaires est estimé à 153, soit une stabilisation des effectifs.



V-v – Les frais de personnel

Répartition des rémunérations brutes

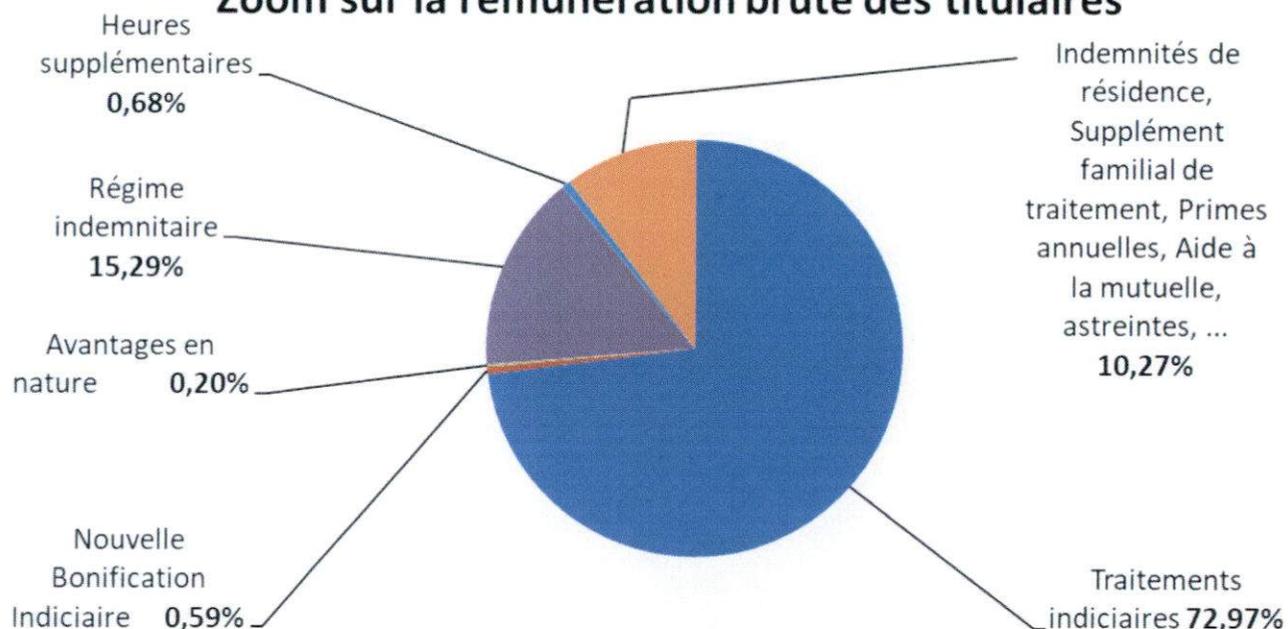


Année 2023 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2023
Titulaires	4 500 799 €
Non titulaires	714 388€
Contrats spécifiques (Insertion, Apprentissage)	68 133€
Total	5 283 320€



V-v – Les frais de personnel

Zoom sur la rémunération brute des titulaires



- ✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures. Les agents sont annualisés, le temps de travail est géré pour la majeure partie par une badgeuse.
- ✓ La délibération N° 6 du 11 juin 2021 relative au temps de travail (fin des régimes dérogatoires-suppression des jours d'ancienneté et du mois du Maire – mise en œuvre des jours de fractionnement – actualisation des autorisations spéciales d'absence) est venue préciser les conditions de mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ Les heures supplémentaires payées restent maîtrisées.



V-v - Les frais de personnel



✓ Maintien de la masse salariale autour des 8 millions d'euros, prenant en compte les augmentations notamment liées :

- aux revalorisations des rémunérations, à la mise en œuvre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC),
- au GVT (Glissement, vieillesse, technicité),
- aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite, disponibilité).



V-vi - Les indemnités et frais de formation des élus

- ✓ Obligation de communiquer aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état relatif aux indemnités perçues par les élus. Tous les élus ont reçu un état nominatif détaillé.

Références :

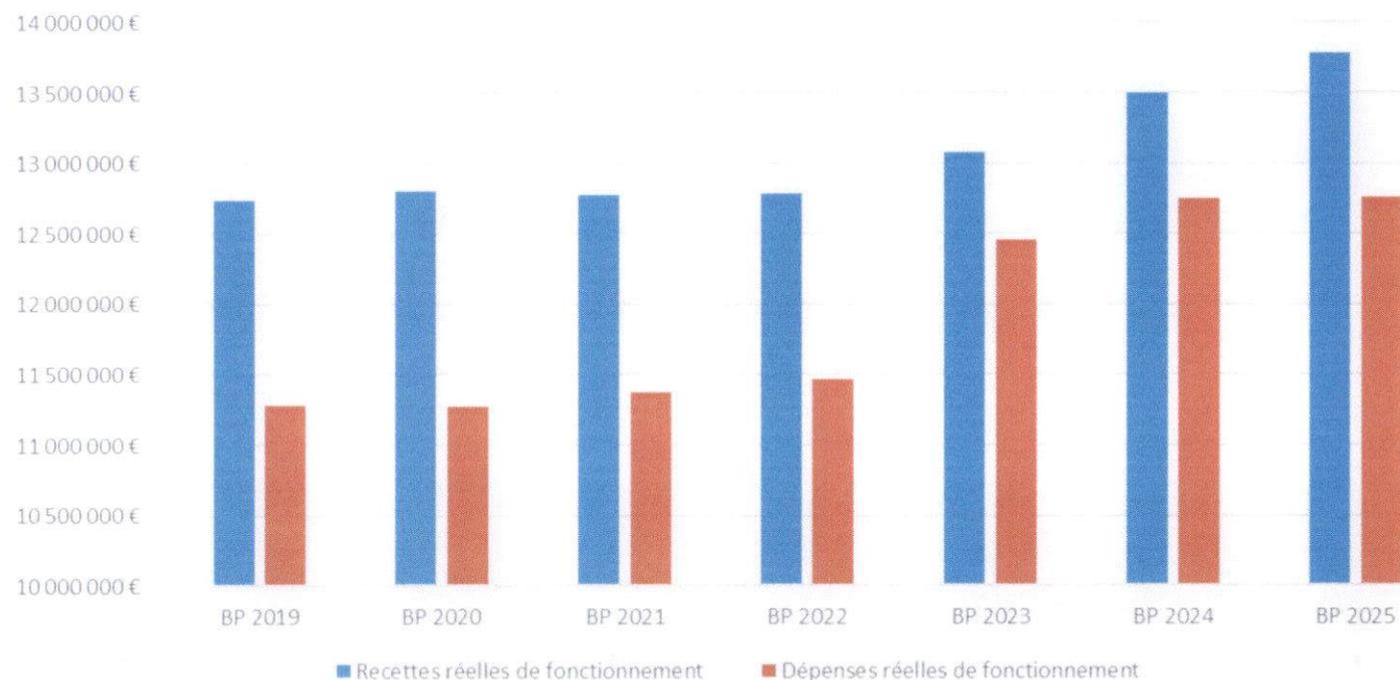
- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l'élu de l'AMF)

Fonction de l'élu	Etat annuel des indemnités des élus municipaux – Année 2023		
	Indemnités de fonction perçues en €	Remboursements de frais en € (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature en € (véhicule, logement, ...)
Maire	31 634,58 €	582,31 €	
Adjoint	6 404,70 €		
Conseiller délégué	3 844,74 €	116,20 €	
Conseiller	2 482,08 €		

- ✓ Le montant minimum des frais de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités.



V-vii – La perspective pour 2025





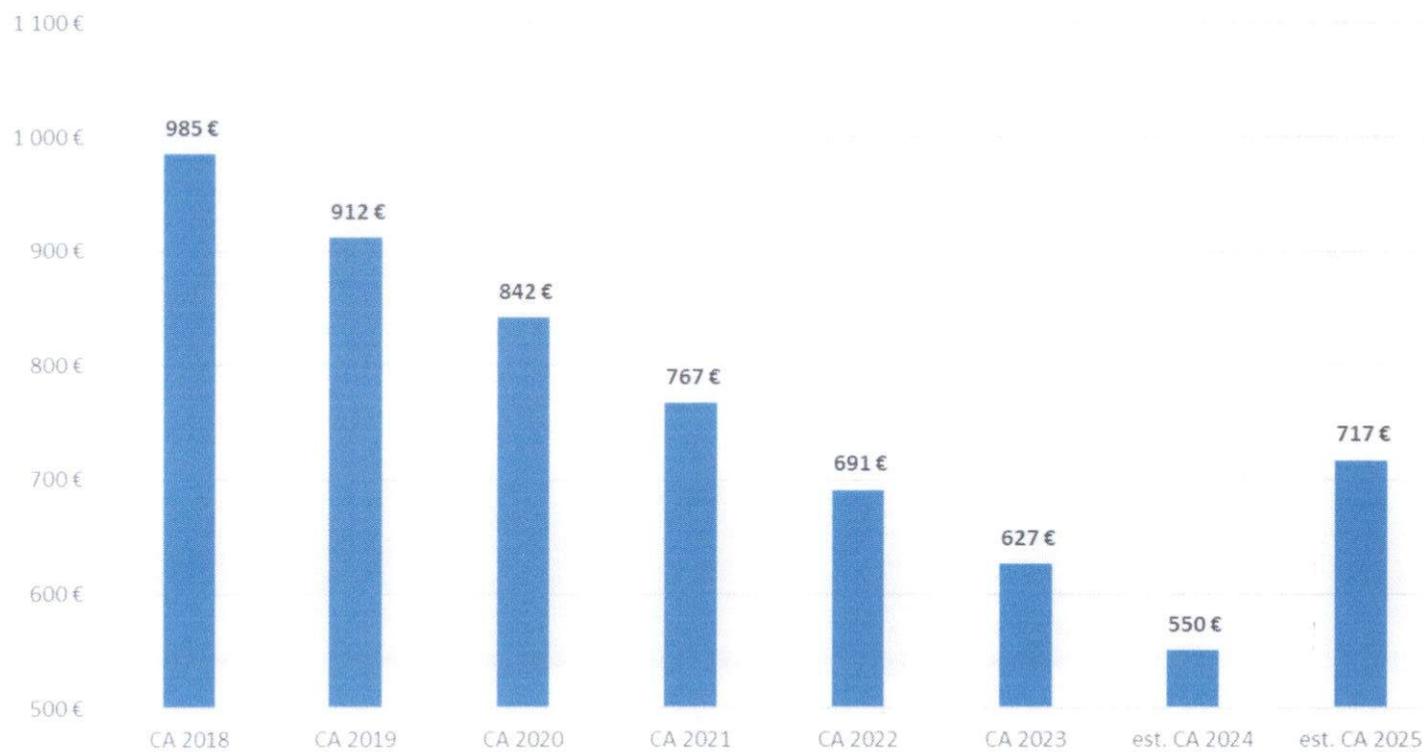
VI - La section d'investissement

VI-i- Synthèse :

- ✓ Un remboursement du capital de dette de 796 117€ pour 2025.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 700 000 €.
- ✓ Des recettes au titre du FCTVA estimées à 215 000 €.
- ✓ L'objectif d'un prélèvement d'environ 330 000 €.
- ✓ Un emprunt d'un montant estimé à un maximum de 2 500 000 euros.
- ✓ Pour 2025, 3,5 millions de propositions nouvelles pourront être inscrits en 1^{ère} phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme à près de 4,6 millions d'euros en 2^{ème} phase lors de la reprise des résultats 2024 :
 - Cadre de vie : 4 205 000€ (dont 3 000 000 € pour la ferme du vert bois)
 - Autres dépenses d'investissement : 505 000 € pour les autres services.

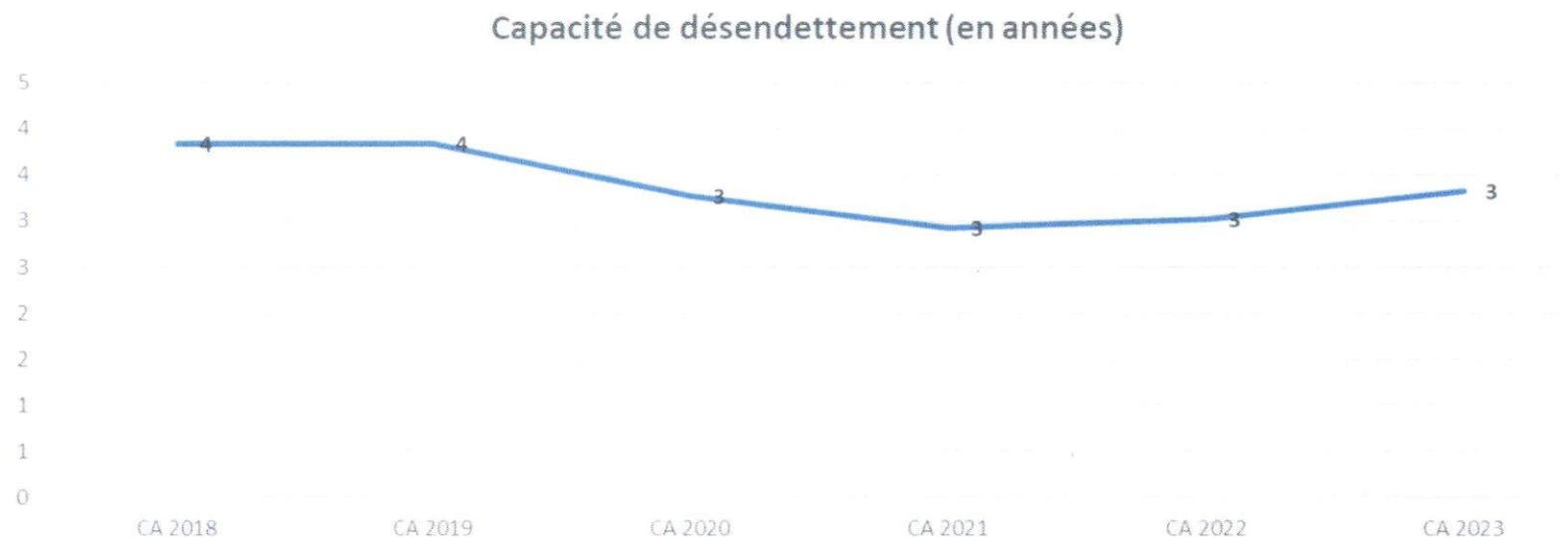


VI-i- La dette par habitant





VI-iii- La capacité de désendettement



✓ L'objectif pour l'avenir est de maintenir la capacité de désendettement de la commune inférieure à 8 ans et ainsi respecter la « règle d'or » sous les 12 ans et ne pas entrer dans la zone d'alerte entre 8 et 12 ans.



VII - En résumé les orientations pour 2025

- ✓ Stabilité des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Amélioration de notre autofinancement.
- ✓ Des dépenses d'investissement records.
- ✓ Possible recours à l'emprunt après 8 années d'investissements autofinancés et subventionnés.
- ✓ Respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- ✓ Des incertitudes majeures du fait de l'état des finances publiques, de la situation de la politique nationale et internationale (Ukraine et Proche Orient).



MERCI DE VOTRE ATTENTION !